

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 26 FÉVRIER 2024

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Président par le Conseil Communautaire du 17 juillet 2020 visée en Préfecture le 30 juillet 2020 ;

Vu les articles L2113-2 à L2113-4 du Code de la Commande Publique ;

Considérant que le marché à bons de commande "Services Télécommunications", composé de 6 lots (marchés 2019000081 à 2019000086) arrivait à échéance le 10/02/2024, date de fin de la période de transition ;

Considérant la consultation menée par l'AMO en 2023 ;

Considérant que les tarifs proposés par BOUYGUES TELECOM (75116 PARIS) pour le renouvellement des marchés de télécommunications, à travers la centrale d'achat RESAH (75011 PARIS), sont apparus comme économiquement plus intéressants pour la collectivité ;

Considérant l'oubli de rédaction d'une décision d'attribution, et la nécessité de régulariser ce marché par la présente ;

DECIDONS

Article 1

Il est décidé de passer par la centrale d'achat RESAH (75011 PARIS) pour le renouvellement des marchés de télécommunications, à travers le marché 2021-045 "Lot 3 : Téléphonie Mobile" dont l'opérateur BOUYGUES TELECOM (75116 PARIS) est titulaire.

Article 2

Le présent marché est conclu à compter du 27/11/2023, et pour une durée de 3 ans à partir de la migration technique des lignes.

Article 3

Le montant maximum du marché est fixé à 42 000 € HT pour 3 ans. La dépense sera imputée sur le budget général et les budgets annexes de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, sur les exercices 2024 et suivants.

Article 4

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Madame la Directrice des Systèmes d'Information sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 26 février 2024

Le Président


Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 11.03.2024
Publié ou notifié le : 11.03.2024

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_02_24
Objet :	Recours à la centrale d'achat RESAH pour le renouvellement des marchés de télécommunications - LOT 3 - Téléphonie mobile
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-02-26 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-200067825-20240226-D2024_02_24-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20240226-D2024_02_24-AI-1-1_0.xml	text/xml	944 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_3594.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20240226-D2024_02_24-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	87.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 mars 2024 à 08h59min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 mars 2024 à 08h59min24s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 mars 2024 à 08h59min25s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	11 mars 2024 à 08h59min39s	Reçu par le MI le 2024-03-11

